

26



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 1^{er} avril 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 1^{er} avril 2009

10 h

Prière.

M. Collins donne avis de motion 48 portant que, le mardi 14 avril 2009, appuyé par M. Paulin, il proposera ce qui suit :

que, indépendamment du *Règlement de l'Assemblée législative*, après l'adoption de la présente motion, quatre autres heures soient imparties à l'étude en Comité plénier du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, et que, à l'expiration de ces quatre heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, la présidence du comité mette aux voix sur-le-champ, sans autre amendement ni débat, tout amendement proposé, procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite à l'ordre portant étude du projet de loi en Comité plénier et fasse rapport du projet de loi à la Chambre ;

que deux heures soient imparties à l'étude de la motion portant troisième lecture du projet de loi et que, à l'expiration de ces deux heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite à l'ordre portant troisième lecture du projet de loi.

M. Fitch donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 9 avril 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement relativement à toute dépense liée à la promotion du budget provincial pour 2009-2010, y compris les frais de publicité de tout genre et les services pour lesquels des entreprises de marketing ou de relations publiques ont été payées ainsi que le nom des compagnies dont les services ont été payés.

M^{me} Blaney donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 9 avril 2009, appuyée par M. Alward, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement relativement à la correspondance, aux notes et aux procès-verbaux de réunions, sous toutes leurs formes, échangés entre le ministre de la Santé, la Société canadienne du sang et toute autre agence, organisation ou entité liée au centre de distribution du sang du Nouveau-Brunswick, à Saint John.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que l'intention de l'opposition est d'étudier dans l'ordre suivant, le jeudi 2 avril 2009, les affaires émanant de l'opposition : motion 46, reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 40, deuxième lecture du projet de loi 30 et reprise du débat sur la motion 26.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 38, 39 et 41, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et du ministère des Transports.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud assume la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel des avis de motion.

M^{me} Blaney donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 2 avril 2009, appuyée par M. Alward, elle proposera ce qui suit :

attendu que le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick nécessite l'accès aux meilleures installations et ressources possibles afin de fournir les meilleurs services aux patients et de protéger les vies ;

attendu que la Société canadienne du sang est un organisme national de bienfaisance sans but lucratif qui gère l'approvisionnement en sang dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf au Québec, y compris au Nouveau-Brunswick ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick a conclu avec la Société canadienne du sang un contrat visant la prestation de services du sang, de services permanents de collecte et de séances de collecte de sang par l'intermédiaire d'un centre de distribution situé à Saint John et que les fonds pour de tels services sont fournis par les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le centre de distribution de la Société canadienne du sang situé à Saint John est un aspect essentiel de notre système de soins de santé, qui fournit en temps utile à la province un approvisionnement essentiel en sang et en produits sanguins et qui sert d'installation de production et de distribution de produits sanguins aux hôpitaux de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que Saint John est aussi l'emplacement du centre provincial de traumatologie et du centre cardiaque provincial et s'impose donc comme emplacement des services de collecte, d'entreposage et de distribution du sang et des produits sanguins essentiels ;

attendu que, par suite de la fermeture du centre de distribution de la Société canadienne du sang situé à Saint John, au Nouveau-Brunswick, tous les produits sanguins se trouveront à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, d'où ils seront distribués ;

attendu que, vu la difficulté pratique du maintien d'un approvisionnement suffisant de la province en sang et en produits sanguins à partir de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, ce n'est simplement pas une solution de rechange raisonnable au maintien d'un centre de distribution à Saint John ;

attendu qu'il est essentiel que les parlementaires fassent tout leur possible pour protéger la vie des patients qui ont besoin d'un accès au bon moment au sang et aux produits sanguins comme partie intégrante d'un système provincial de soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte unanimement tous les paliers de gouvernement à travailler de concert afin de préserver le centre de distribution du sang situé à Saint John, y compris les services de collecte, d'entreposage et de distribution, comme aspect essentiel du système de prestation de soins de santé, du réseau de traumatologie et du centre cardiaque provincial du Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le ministre de la Santé et le porte-parole de l'opposition officielle à demander immédiatement une réunion avec les responsables de la Société canadienne du sang et avec toute autre partie prenante concernée et à collaborer à toute activité qui puisse aboutir à la préservation du service essentiel en question.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'exigence de préavis pour la motion 51.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel des avis d'affaires émanant de l'opposition.

M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que l'intention de l'opposition est de mettre en discussion, le jeudi 2 avril 2009, la motion 51 comme première affaire émanant de l'opposition.

La séance est levée à 18 h.